

CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2013

Présents : J. FRECEON – F. REYNARD – A. MASSA - J. GILLIER - S. POULARD - M. CHAVANNE - M. MESSANA – S. CHAIZE – R. NICAUD - M.A. MARTINEZ – J. FRAISSE – M.D. MARION – T. HONVAULT - P. CORTEY - C. CHOUVET – N. URBANIAK - A.M. VERDIER - D. DEVUN – Z. BAKLI – G. COMITRE - M. TARDY – M. MATHIAS - J.M. BARSOTTI – S. BONNIER.

Absents ayant donné pouvoir : C. SERVANTON à M. CHAVANNE - D. MONIER à A.M. VERDIER – J. MARTINEZ à J. FRECEON

Absents : M. PAGAT – C. CANNARIATO

Secrétaire de la séance : J. GILLIER

En introduction, Monsieur le Maire rend hommage aux services municipaux pour le travail de déneigement effectué les dernières semaines.

Il propose ensuite l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2012.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

1. FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Il est proposé au Conseil municipal de débattre des orientations budgétaires du budget général pour 2013, suivant les documents joints à la présente note de synthèse.

Monsieur Chouvet, conseiller municipal, présente un power point.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur CHOUVET et après en avoir discuté, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2013.

2. FINANCES - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013 – MANDATEMENT DU QUART DES CREDITS 2012 – BUDGET GENERAL ET SERVICE DE L'EAU

L'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les annuités de la dette, avant le vote du budget et avant la date limite fixée pour son adoption.

Afin d'assurer la continuité du service public et de ne pas pénaliser la trésorerie des entreprises ou des prestataires de services, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accorder avant le vote du budget 2013 et au titre de l'exercice 2013, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits attribués en 2012, suivant les tableaux ci-après :

a) Budget général :

Chapitre	Article	Libellé de compte	Montant
21	2112	Terrains de voirie	90 000,00 €
21	2113	Terrains aménagés autres que voirie	15 000,00 €
21	2128	Autres agencements et aménag. terrains	5 000,00 €
21	21312	Bâtiments scolaires	25 000,00 €
21	21318	Autres bâtiments publics	150 000,00 €
21	21534	Réseaux d'électrification	22 000,00 €

21	21568	Autres matériel et outillage incendie	17 500,00 €
21	2158	Autres installations	20 000,00 €
21	2182	Matériel de transport	6 250,00 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	13 000,00 €
21	2184	Mobilier	5 000,00 €
21	2188	Autres immobilisations incorporelles	3 750,00 €
Total chapitre 21		Immobilisations corporelles	372 500,00 €
23	2313	Constructions	200 000,00 €
Total chapitre 23		Immobilisations en cours	200 000,00 €

b) Service de l'eau :

Chapitre	Article	Libellé de compte	Montant
21	2158	Autres immobilisations incorporelles	40 000,00 €
Total chapitre 21		Immobilisations corporelles	40 000,00 €
23	2313	Constructions	20 000,00 €
Total chapitre 23		Immobilisations en cours	20 000,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les crédits affectés aux chapitres 21 et 23 de la section investissement ;
- de mandater sur le budget primitif 2013, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012, hors annuité de la dette et dans la mesure où les reports de crédits seraient insuffisants, les factures d'investissement qui viendraient à lui être présentées avant la date limite fixée pour l'adoption du budget primitif 2013, c'est-à-dire du 1er janvier 2013 au 31 mars 2013.

Vote : unanimité

3. FINANCES – PÔLE SPORTIF - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2013

Monsieur le Maire explique que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation qui remplace à la fois la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR).

Le projet de construction d'un pôle sportif au quartier du Fay, porté par la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, peut être éligible à cette nouvelle dotation, laquelle privilégie les projets structurant d'équipements sportifs.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'État, dans le cadre de cette dotation d'équipement au titre de l'année 2013, selon les modalités suivantes (sous réserve de confirmation de ces modalités par la circulaire préfectorale 2013 non encore parue) :

	Projet	Coût HT	Taux maximum	Subvention maximale possible HT
1	COMPLEXE SPORTIF DU FAY	Projet d'un montant de 4 241 900 € présenté en 2013 pour un montant de 1 800 000 € et le solde sera présenté en 2014	35 % projet structurant d'équipements sportifs	630 000 €

Vote : unanimité

4. FINANCES – PÔLE SPORTIF - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Le projet de construction d'un pôle sportif au quartier du Fay peut aussi être éligible à l'enveloppe du Centre National pour le Développement du Sport.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de cet organisme, pour cet équipement dont le coût global de l'opération a été estimé à 4 161 635 € HT lors de l'avant projet définitif (hors coût d'extension de réseau et frais de concours).

Vote : unanimité

5. FINANCES – PÔLE SPORTIF - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le projet de construction d'un pôle sportif au quartier du Fay peut également être éligible, à titre exceptionnel et non reconductible, à l'action du Ministère de l'Intérieur « Aides aux collectivités territoriales », pour un montant de 70 000 euros. Il a été présenté par M. Régis Juanico, député de la 1ère circonscription de la Loire.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 70 000 euros pour cet équipement.

Vote : unanimité

6. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient de modifier l'article 18 règlement intérieur relatif à l'enregistrement des débats tenus en séance, afin de procéder systématiquement à cet enregistrement, dès que les moyens techniques le permettront.

Il précise que cet article est actuellement rédigé comme suit :

Article 18 : Enregistrement des débats

Les séances du Conseil Municipal peuvent, sur proposition du Maire ou d'un tiers des membres présents, faire l'objet d'un enregistrement.

Il propose de le modifier de la manière suivante :

Article 18 : Enregistrement des débats

Sauf cas de force majeure, les séances publiques du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio intégral tenu à disposition des personnes qui en feront la demande, pendant une période d'un an.

Cet enregistrement garantit une retranscription fidèle des débats sous forme synthétique.

Aucun enregistrement n'aura lieu, et a fortiori aucune diffusion ne sera permise, dans le cadre de séances dont le déroulement à huis clos a été décidé conformément au règlement.

Vote : unanimité

7. URBANISME – PROJET DE CESSION IMMOBILIÈRE - BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis deux tènements immobiliers sis boulevard Aristide Briand à Saint-Jean-Bonnefonds : parcelles AK 187 (maison) et AK 188 (terrain nu) d'une surface totale de 393 m², dans le but de les céder à un bailleur social pour une opération de renouvellement urbain.

L'opération consiste en la démolition de la maison et la reconstruction d'un immeuble, avec rectification de l'alignement dans le but d'élargir le trottoir. Le bâtiment construit accueillera du logement social (environ 6 appartements) et un local commercial en rez-de-chaussée.

La commune a consulté plusieurs bailleurs sociaux afin de leur présenter ce projet.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'avis du service des Domaines pour la fixation d'un prix de vente.

Vote : unanimité

8. URBANISME – PROJET DE CESSION IMMOBILIÈRE - RUE JEAN JAURÈS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune possède un appartement de type F3 actuellement loué avec garage, dans une résidence sise 4, rue Jean Jaurès à Saint-Jean-Bonnefonds, sur la parcelle AK 154.

Le locataire nous a fait savoir qu'il serait intéressé par l'acquisition de ce logement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'avis des domaines.

Vote : unanimité

9. URBANISME – ACQUISITION FONCIÈRE - RUE PIERRE BACHELET

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de 150 m² de la parcelle cadastrée section AS n°105 située rue Pierre Bachelet, au lieu dit « La Ronze », à Saint-Jean-Bonnefonds, appartenant au Pact Loire, au prix de 0,50 € le m², soit un montant total de 75 euros.

Cette acquisition permettrait de réaliser un parking public en amont et de délimiter les emplacements réservés au HLM.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Vote : unanimité

10. URBANISME – ACQUISITION FONCIÈRE - CRÊT DU CHIRAT

Par délibération en date du 22 juin 2012, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition par la commune de 417 m² de la parcelle AH n°76, au prix de 0,50 € le m², dans le cadre du plan d'alignement du Chemin du Chirat.

Après analyse approfondie des titres de propriété réalisée par notre notaire, en charge du dossier, il convient de faire une rectification à cette délibération : cette parcelle appartient en réalité à Mesdames BRUNON Antoinette, BASSON Arlette et GALAMAN Marie-Laure, et non pas à Mesdames BASSON Sylvie et Séverine et VIGNALE Christelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération modificative.

Vote : unanimité

11. MARCHÉS PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES COMPLEXE FESTIF ET SPORTIF - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO AD HOC

Monsieur le Maire explique que les marchés lancés jusqu'à présent relevaient de la procédure adaptée, la tenue d'une commission d'appel d'offres (CAO) ne s'imposait donc pas.

L'évolution du projet, avec la perspective du lancement des consultations pour les marchés de travaux, nécessite désormais la tenue d'une telle commission. Il convient donc de désigner les membres de la commission d'appel d'offres du groupement.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit, conformément à l'article 8 III du code des marchés publics, que les membres à voix délibérative de cette commission seront désignés comme suit :

- pour la commune de Saint-Jean-Bonnefonds : un représentant titulaire et un suppléant, désignés par l'assemblée délibérante parmi les membres élus ayant voix délibératives de la CAO de la commune;
- pour le SIVU du pôle festif du Fay : un représentant titulaire et un suppléant, désignés par le comité syndical.

Étant entendu que le représentant de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, coordonnateur du groupement, assure la présidence de cette CAO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 21 voix pour, 5 voix contre (Mmes TARDY et MATHIAS, et MM. BONNIER, COMITRÉ et BARSOTTI) et une abstention (M. HONVAULT) de désigner, parmi les membres de la CAO de la commune, les membres suivants pour la CAO du groupement de commande :

- Membre titulaire (Président) : Jacques FRECENON
- Membre suppléant : François REYNARD

12. MARCHÉS PUBLICS – COMPLEXE FESTIF ET SPORTIF – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire propose de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés de travaux (17 lots), portant sur la construction et l'équipement du complexe festif et sportif, en groupement de commandes avec le SIVU du Pôle festif du Fay.

Le montant global de l'opération, toute tranche confondue, est de 5 872 956,30 € HT (valeur septembre 2011) :

- salle festive intercommunale et ses équipements : 2 686 081,23 € HT (valeur septembre 2011)
- salle sportive et ses équipements : 3 186 875,07 € HT (valeur septembre 2011).

La dévolution des travaux est prévue par marchés séparés décomposés en 17 lots :

- lot 1 - gros oeuvre – fondations spéciales
- lot 2 - charpente, ossature bois, revêtements de façades
- lot 3 - étanchéité
- lot 4 - serrurerie, métallerie, menuiseries métalliques
- lot 5 - menuiseries extérieures bois et occultations
- lot 6 - menuiseries intérieures
- lot 7 - cloisons, doublages, faux plafonds
- lot 8 - carrelage, faïence
- lot 9 - sol souple sportif et logement
- lot 10 - équipements sportifs
- lot 11 - peintures intérieures
- lot 12 - ascenseur
- lot 13 - terrassement, VRD, espaces verts
- lot 14 - chauffage, ventilation, plomberie sanitaire, eau chaude solaire
- lot 15 - électricité courants forts et faibles
- lot 16 - équipements scéniques
- lot 17 - tests d'étanchéité à l'air

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés de travaux (17 lots), portant sur la construction et l'équipement du complexe festif et sportif,
- d'autoriser la commission d'appel d'offres à juger les offres et à attribuer les marchés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et les documents y afférents, conformément à l'attribution de la commission d'appel d'offres.

Vote : 23 voix pour et 4 voix contre (Mmes TARDY et MATHIAS, et MM. BONNIER et BARSOTTI)

13. PERSONNEL – MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DES EMPLOIS D'AVENIR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le dispositif des emplois d'avenir créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, permet aux collectivités territoriales de contribuer à la cohésion sociale en favorisant la réinsertion de jeunes sans emploi, âgés de seize à vingt-cinq ans, ou de jeunes reconnus travailleurs

handicapés et âgés de moins de trente ans. Le dispositif priorise ceux résidents en zones urbaines sensibles (ZUS) ou en zones de revitalisation rurale (ZRR) sans exclusion pour autant tout territoire dans lequel les jeunes connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Les recrutements en emploi d'avenir se font sous forme de contrat d'accompagnement à l'emploi.

Un accompagnement professionnel doit être mis en place et des conditions d'encadrement devront être établies facilitant l'insertion et l'acquisition des compétences professionnelles.

Un suivi personnalisé professionnel, et, le cas échéant, social, des jeunes en emploi d'avenir, est assuré en lien avec un référent de la Mission Locale du domicile du jeune.

Ce contrat à durée déterminée sur une base de 35h hebdomadaires reçoit l'aide de l'État pour chaque embauche d'un jeune en emploi d'avenir sur la base de 75% du SMIC brut.

La ville de Saint-Jean-Bonnefonds souhaite recruter deux jeunes en emploi d'avenir pour une période minimale de douze mois pouvant être renouvelée dans la limite de trente-six mois.

Dans le cadre de leur accompagnement professionnel, la commune mettra en œuvre des actions de formation pour leur permettre d'obtenir une qualification valorisable dans leur parcours professionnel.

Les deux jeunes recrutés en emploi d'avenir seront affectés aux services techniques municipaux, sur des missions liées à l'entretien des espaces verts, de la voirie communale et des espaces publics, à la mise en place du matériel pour les fêtes et cérémonies, aux opérations de déneigement et aux travaux de terrassement pour les interventions sur les réseaux publics.

Une convention cadre précisera ultérieurement les engagements réciproques de la Ville de Saint-Jean-Bonnefonds et de l'État, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'engagement de la ville de Saint-Jean-Bonnefonds dans le dispositif des Emplois d'avenir par le recrutement de deux jeunes, à temps complet, pour une période estimée de douze mois pouvant être renouvelée dans la limite de trente-six mois ;
- fixer à 35 heures l'activité hebdomadaire de ces emplois d'avenir, en octroyant à chaque bénéficiaire des temps de formation ;
- fixer la rémunération selon les conditions prévues par l'État au taux horaire brut du salaire minimum de croissance ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment la convention d'engagement avec l'État et les contrats d'accompagnement à l'emploi ;
- imputer les dépenses au chapitre 012 – compte 64162 et les recettes au chapitre 074 – compte 74712 du budget ;
- prévoir de cotiser auprès du CNFPT selon le taux spécifique de 0,5 %.

Vote : unanimité

14. DELIBERATION DE PRINCIPE – 50^{ème} ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE L'ELYSÉE

Un projet de délibération nous a été proposé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée.

Celui-ci est joint à la note de synthèse et il est demandé au Conseil municipal de l'approuver.

Vote : unanimité

INFORMATIONS DIVERSES - SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2011

- Grille tarifaire pour la location des espaces réceptifs du stade Geoffroy Guichard, de la Cité du Design et de Métrotech

QUESTIONS DU GROUPE INDEPENDANCE DEMOCRATIQUE

1- « Suite à l'un de nos précédentes demandes, l'arrêt de bus de la Baraillère (côté boulangerie) a été avancé libérant ainsi 2 places de stationnement, serait-il possible que celles-ci soient réservées au « stationnement 15 minutes » ? »

M. le Maire explique que la plupart du temps, ces 2 places sont libres. Instaurer un stationnement réglementé impliquerait la mise en place de contrôles spécifiques à cet endroit, ce qui n'est pas envisageable.

2- « Concernant l'HLM de la Ronze : dernièrement des familles de diverses origines s'y sont installées, certaines d'entre elles sont source de problèmes ce qui a conduit des familles Saint-Jeandaires à quitter ce quartier, en tant que 1er magistrat de la commune, nous souhaitons connaître votre position et les mesures que vous comptez prendre dans ce dossier. »

Cet immeuble est géré par le Pact Loire qui a pour but de reloger des personnes en grande difficulté sociale, issues du PDALD (plan départemental de la Loire pour le logement des personnes défavorisées). Mais il semblerait que cette association n'ait pas la taille nécessaire pour gérer un immeuble avec autant de logements.

Un groupe de travail mairie – Pact Loire a été mis en place afin de discuter des principaux problèmes que posent cet immeuble. Une fois par an, la mairie rencontre également les habitants et un locataire référent fait remonter les difficultés.

La police municipale effectue des passages réguliers et la police nationale y travaille également.

Nous avons rencontré les responsables des associations Renaître et Pierre Valdo, qui sous-louent 4 appartements à la Ronze et suivent de près leurs locataires.

Ce n'est pas forcément les dernières familles arrivées qui posent le plus de problèmes.

3- « Pourquoi lorsque les nouveaux arrivants sur la commune sont reçus en mairie, nous ne sommes pas, en tant que conseillers municipaux et membres de l'opposition, conviés à participer à cette présentation ? »

C'est une tradition de plusieurs mandats : seuls le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués reçoivent les nouveaux habitants.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- Décision n°2012-19 : Tarifs de vente des nouveaux produits de la Maison du Passementier (marquage et carte tissée) fixés à 2,50 euros.
- Décision n°2012-20 : Tarif de la journée de stage de tressage de ruban proposé à la Maison du Passementier les 26 janvier et 9 février 2013 fixé à 5 euros par personne.
- Décision n°2012-21 : Contrat conclu avec l'association L'Unijambiste pour une représentation du spectacle « Talking Heads », le 11 janvier 2013 à 20h30, salle de la Trame, pour un montant de 2215,50 euros TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Prochain Conseil municipal : le 22 mars 2013 à 20h00

Liste des marchés conclus en 2012 :**I - POUVOIR ADJUDICATEUR MAIRIE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS****MARCHES DE TRAVAUX****MARCHES DE 20 000 € HT à < 90 000€ HT**

OBJET	DATE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL	MONTANT HT
Travaux dans les écoles				
Revêtement de sol classe ECM Baraillère	08/06/12	Traverse	42400	2 525,00 €
Revêtement de sol salle d'évaluation ECM Baraillère	08/06/12	Traverse	42400	649,24 €
Revêtement de sol classe EC Fay	08/06/12	Traverse	42400	2 270,40 €
Revêtement de sol classe ECP Baraillère	08/06/12	Au Serpent	42800	2 697,00 €
Auvents cour de l'école ECP Baraillère	08/06/12	Giraudier	42650	8 898,00 €
Travaux de peinture classe ECM Baraillère	08/06/12	Villevieille	42152	6 166,41 €
Travaux de peinture classe ECP Baraillère	08/06/12	Villevieille	42152	8 057,31 €
Travaux de peinture classe EC Fay	08/06/12	Villevieille	42152	6 614,30 €
Faux plafonds salle de jeux 1er étage ECM Baraillère	08/06/12	Brochet	42400	6 239,20 €
Faux plafonds salle de jeux rez de chaussée ECM Baraillère	08/06/12	Brochet	42400	5 759,20 €
Signalisation routière				
Signalisation routière horizontale	29/05/12	Aximum	42160	25 000,00 €
Gymnase Jean Damien				
Réfection du sol gymnase Jean-Damien	02/07/12	Aubonnet	69470	65 326,90 €
Désamiantage gymnase Jean-Damien	29/06/12	désamiantage Rhône-Alpes	69390	26 398,50 €
Tribunes gymnase Jean-Damien	29/06/12	Doublet	59710	25 936,00 €
Neutralisation des réseaux	06/07/12	Thermi-Tec	42650	588,00 €
Aménagement d'un local pour les jeunes				
Chauffage	17/08/12	Thermi-Tec	42650	5 575,00 €
Plâtrerie peinture	17/08/12	Brochet	42400	6 508,00 €
Couverture isolation	17/08/12	CEB de Freitas	42340	32 299,00 €
Menuiseries extérieures	27/09/12	Giraudier	42650	10 482,50 €
Aménagement d'un local pour les jeunes				
Désamiantage	28/12/12	Arnaud démolition	42350	34 525,00 €
Chauffage	07/12/12	Biancucci	42650	5 580,00 €
Maçonnerie	07/12/12	Bâtisseur	42700	15 015,60 €

MARCHES DE FOURNITURES**MARCHES DE 20 000 € HT à < 90 000€ HT**

OBJET	DATE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL	MONTANT HT
Travaux dans les écoles				
Fourniture et mise en œuvre de 3 panneaux d'information	24/09/12	Urban Concept	84400	23 911,26 €

MARCHES DE 90 000 € HT à < 200 000€ HT

OBJET	DATE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL	MONTANT HT
Fourniture de livres et de documents pour la médiathèque				
Lot 1 littérature générale pour adultes	30/04/12	Bibliothéca	75006	28 000,00 €
Lot 2 livres documentaires pour adultes	30/04/12	Decitre	69371	20 000,00 €
Lot 3 littérature et livres documentaires	30/04/12	Lune et l'Autre	42000	28 000,00 €
Lot 4 Bandes dessinées pour tous publics	30/04/12	Des bulles et des Hommes	42100	16 000,00 €
Lot 5 CD musique et textes lus	30/04/12	Gam	74008	20 000,00 €
Lot 6 DVD fiction pour tous publics	30/04/12	Colaco	69570	20 000,00 €
Lot 7 Cédéroms et DVD documentaires	30/04/12	ADAV	75020	8 000,00 €

MARCHES DE SERVICES**MARCHES DE 90 000 € HT à < 200 000€ HT**

OBJET	DATE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL	MONTANT HT
Entretien de l'éclairage public	16/03/12	Groupement CMP Bayle/SERP	42350	180 000,00 €
Entretien des espaces verts	10/04/12	Gpt Rivoire/Giron Bourdon/Tissot/Boudarel	42580	110 000,00 €

MARCHES > à 200 000€ HT

OBJET	DATE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL	MONTANT HT
Organisation et gestion d'un accueil de loisirs extrascolaire, périscolaire, d'un pôle jeunesse et d'un accueil jeunes	07/12/12	Léo Lagrange	69627	554 700,00 €

II -ENTITE ADJUDICATRICE MAIRIE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS**MARCHES DE FOURNITURES****MARCHES DE 90 000 € HT à < 200 000€ HT**

OBJET	DATE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL	MONTANT HT
Fournitures pour le service de l'Eau				
Lot 1 fourniture de pièces diverses	02/07/12	Christaud	69540	50 000,00 €
Lot 2 fourniture de compteurs	02/07/12	ltron	69808	50 000,00 €